

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230466

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

| | |
|---------------------|---|
| Date de convocation | MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, |
| 19 avril 2023 | |
| Date d'affichage | |
| 19 avril 2023 | |

Étaient excusés :

| | |
|-----------------------|--|
| Nombre de conseillers | M. BORDEAU Christian |
| En exercice : 42 | M. CHABILLANT Jean-Luc |
| Présents : 30 | M. CHERON Michel |
| Votants : 36 | M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe |
| | M. FOUCAULT Yves |
| | M. GAUTHIER Renaud |
| | M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora |
| | M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole |
| | M. MORIN Sébastien |
| | M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice |
| | Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc |
| | Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick |

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

MISSION LOCALE SARTHE NORD CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

La Mission Locale Sarthe Nord remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi.

Monsieur le Président présente le projet de convention de partenariat avec la Mission Locale Sarthe Nord, pour l'année 2023.

Cette convention définit les conditions d'interventions de l'association sur le territoire de la CCVBA :

- Tenue de permanences régulière sur le territoire,
- Mise en place d'une équipe territoriale pluridisciplinaire,
- Proposition d'une offre de service égale pour tous les jeunes (décentralisation des prestations, accueil, orientation, formation, ateliers...)

Le soutien financier de la communauté de communes pour l'année 2023 est de 17 010,40 € (soit 1,10 €/habitant – population prise en compte : 15 464 habitants).

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Mission Locale Sarthe Nord, telle qu'exposée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la convention de partenariat.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Mission Locale Sarthe Nord, telle qu'exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la convention partenariale avec la mission locale jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS